



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1134) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION "II CARAVAGGIO", A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-453
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Il Caravaggio » représentée par son président, Monsieur Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République, 77810 Thomery, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 30 novembre 2025 de 9h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Il Caravaggio » représentée par son président, Monsieur Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République, 77810 Thomery, une convention de location de salle à titre payant, afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 30 novembre 2025 de 9h00 à 16h30. Les frais de gardiennage supplémentaires entraînés par la venue de l'Association, s'élèvent à 187,27 € T.T.C. (cent quatre-vingt-sept euros et vingt-sept centimes).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251210-lmc1H13759H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2025 Date de Publication : 10/12/2025
--